

**Atelier ZLÉA-Euromed
25 octobre 2002**

Document de synthèse

Préparé par Marie-France Loranger



Atelier ZLÉA-Euromed

Synthèse des discussions

Table des matières

<i>Avant-propos</i>	4
<i>Tableaux de synthèse</i>	6
Libre-échange, commerce et développement des capacités	7
Ouverture des marchés agricoles et développement industriel	9
Partenariats économiques et contrôle des flux migratoires	11
<i>Résumé des communications</i>	13
Libre-échange, commerce et développement des capacités	14
Libre-échange et extrême asymétrie dans les Amériques : un premier bilan	15
La Tunisie face au libre-échange euromed : commerce et investissement ?	17
Haïti : mission impossible ?	18
Discussion	19
Ouverture des marchés agricoles et développement industriel	21
Un libre-échange agricole Euromed est-il envisageable ?	22
Intégration dans la ZLÉA, développement agricole et reconversion industrielle	25
Discussion	27
Partenariats économiques et contrôle des flux migratoires	29
Les enjeux migratoires dans le contexte du partenariat Euromed	30
L'ampleur des flux migratoires dans les relations entre les États américains du sud et du nord	32
Discussion	33
<i>Annexes</i>	35
Fiches ZLÉA	36
Fiches Euromed	46

L'atelier sur l'intégration des économies de petite taille (ÉPT) à de grands ensembles régionaux répond à deux objectifs. Tout d'abord, il s'agit de se pencher et de réfléchir sur les modalités de cette intégration. La multiplication des accords de libre-échange impliquant des ÉPT motive une telle étude d'autant que le plus souvent, ces accords ne se limitent pas au libre-échange, mais sont plutôt de grands plans d'action qui incluent des questions comme la démocratie, l'immigration, l'environnement, la sécurité, etc. À un autre niveau, les asymétries énormes entre les pays concernés par les projets Euromed et ZLÉA posent la question du « comment vivre ensemble ? ». Ou, pour dire les choses autrement, quelle place accorder aux ÉPT à l'intérieur de ces ensembles ? En effet, le débat a considérablement évolué depuis cinquante ans.

Notre deuxième objectif est d'amorcer une recherche comparative des deux projets, le projet Euromed et le projet des Amériques. Se pose alors la question du jusqu'où et du comment faire cette comparaison puisque nous sommes ici en présence de deux modèles d'intégration différents.

Pourquoi faire du comparatisme Nord/Sud¹ ?

D'abord, parce qu'il s'agit d'un phénomène mondial qui représente une forme centrale des relations internationales, sous diverses formes et avec différents impacts qui sont souvent mal cernés. Les projets ZLÉA et Euromed présentent la même problématique d'intégration de par leur proximité géographique et économique.

Deuxièmement, parce que le libre-échange Nord/Sud est un mode relationnel privilégié des relations Nord/Sud. Depuis cinquante ans, les rapports entre ces pôles ont évolué (industrialisation par substitution aux importations, système généralisé de préférences, promotion des exportations, etc.). Aujourd'hui, les accords de libre-échange Nord/Sud prennent différentes formes : ils concernent ou excluent parfois certains champs sectoriels spécifiques (agriculture), ils prennent en considération certains champs thématiques (commerce et investissement), ils sont parfois accompagnés de mesures de transferts de fonds (MEDA dans le cadre du projet Euromed) et ils incluent diverses modalités dont on ne connaît pas encore les impacts.

Il faut donc se poser quelques questions d'ordre théorique :

1. de quel type d'échange s'agit-il ?
2. la division internationale du travail se verra-t-elle dynamisée ?
3. si l'on pense à l'économie du développement, quels seront les impacts pour les ÉPT ?
4. l'économie politique internationale (ÉPI) doit se pencher sur les conséquences de l'ouverture des pays moins avancés (PMA) afin de découvrir qui y gagne et qui y perd, ce qui permettra de prévoir les chances de pérennité ou d'échec des projets.

Ce sont sur ces questions que nous aurons à nous pencher dans la suite de nos travaux.

Henri Regnault

Professeur à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, Directeur du GRD-CNRS-EMMA)

¹ La terminologie Nord/Sud est préférable à celle d'économie de petite taille.

Tableaux de synthèse

LIBRE-ÉCHANGE, COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

<p>Geneviève Lessard GRIC</p>	<p>Libre-échange et extrême asymétrie dans les Amériques : un premier bilan</p> <ul style="list-style-type: none">• il n'y a pas actuellement une définition arrêtée du concept d'ÉPT, mais on s'accorde généralement pour admettre certaines caractéristiques communes aux ÉPT ;• étant donnée les caractéristiques des ÉPT, celles-ci se retrouvent en compétition les unes avec les autres, d'où la difficulté d'adopter un agenda commun ;• au sein de la ZLÉA, le poids des ÉPT dans les négociations reste minime ; malgré tout, certaines avancées ont été réalisées en ce qui a trait aux mesures et principes de base d'un traitement spécial et différencié qui serait accordé aux ÉPT.
<p>Faïka Charfi, Maître de conférence, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Sfax.</p>	<p>La Tunisie face au libre-échange euromed : commerce et investissement ?</p> <ul style="list-style-type: none">• la Tunisie peut être considérée comme une ÉPT en fonction de sa population et de son revenu par habitant ;• la Tunisie attend des Accords Euromed croissance économique, entrée d'IDE et création d'emplois ;• une des principales caractéristiques des échanges commerciaux de la Tunisie avec l'UE est la concentration géographique et sectorielle ;• les IDE aussi sont caractérisés par une concentration (des investisseurs et des secteurs réceptifs. Malheureusement, les entreprises nées des IDE européens sont peu capitalistiques et représentent un faible apport en nouvelles technologies.

<p style="text-align: center;">Daniel Holly Professeur, Faculté de science politique et de droit, UQAM</p>	<p>Haïti : mission impossible ?</p> <ul style="list-style-type: none">• l'adhésion à un protocole de libre-échange peut-elle n'être qu'un effet de mode ? <p>Cela semble être le cas d'Haïti qui participe à des zones de libre-échange sans toutefois remplir les conditions d'adhésion. Il y a lieu de se demander si ce pays est caractérisé par l'absence d'État (dans le sens de la sociologie politique).</p> <ul style="list-style-type: none">• il est également pertinent de questionner l'hypothèse de rationalité à la base de l'intégration économique (développement économique et positionnement concurrentiel).
---	---

OUVERTURE DES MARCHÉS AGRICOLES ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

<p style="text-align: center;">Henri Regnault, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Directeur du GRD-CNRS-EMMA</p>	<p style="text-align: center;">Un libre-échange agricole Euromed est-il envisageable ?</p> <ul style="list-style-type: none">• il n'existe nulle part dans le monde un libre-échange agricole comparable aux standards du libre-échange industriel ;• Euromed est en retard par rapport à l'ALENA en matière de libéralisation agricole ;• le dossier agricole euromed doit naviguer entre deux écueils européens : la complexité et la rigidité de la PAC, et la résistance espagnole à une entrée facilitée des fruits et légumes des PSEM ;• l'incapacité des PSEM à gérer une libéralisation agricole euromed est structurelle et résulte d'une contradiction : nécessité de compétitivité manufacturière et maintien des revenus agricoles ;• plusieurs scénarios d'évolution de la donne agricole sont concevables, dont une libéralisation régionale fermée au reste du monde et une libéralisation régionale ouverte au monde.• Ces deux options présentent néanmoins des problèmes et il serait nécessaire d'introduire une nouvelle dimension pour concilier compétitivité manufacturière, revenus agricoles et durabilité des options techniques. Cette dimension pourrait être cherchée du côté d'une aide aux revenus des exploitants des PSEM.
---	--

Gabriel Sanchez,
Professeur de relations internationales,
Pontifica Universidad, Javeriana, Bogota

Intégration dans la ZLÉA, développement agricole et reconversion industrielle

Quelles sont les conséquences probables que la ZLÉA aura sur les économies intermédiaires, principalement sur la Communauté andine ?

1. la structure des exportations andines :
 - les pays de la Communauté andine sont relativement industrialisés (spécialisés dans la production textile et agricole).
 - le sous-régionalisme est bien développé au sein de la Communauté andine. Ainsi, s'il est vrai que la ZLÉA menace le sous-régionalisme, que va-t-il arriver au secteur industriel de la Communauté andine ?
2. les investissements :
 - la question des IDE est problématique puisque l'entrée d'IDE est liée au contexte politique, lequel n'est pas favorable à l'entrée d'IDE dans la Communauté andine. Cette dernière a donc besoin d'aide internationale (qui ne leur parvient toujours pas).
3. l'agriculture :
 - les relations commerciales préférentielles de la Communauté avec les États-Unis et l'UE sont conditionnées à la lutte contre la drogue. Ces préférences peuvent ainsi être retirés à tout moment. Qui plus est, ces préférences sont inutiles parce qu'elles pénètrent mal le marché.
 - la ZLÉA menace donc le secteur agricole de la Communauté andine de par l'ouverture du secteur agro-alimentaire qu'elle implique et de par l'absence d'une aide financière qui favoriserait le développement.

PARTENARIATS ÉCONOMIQUES ET CONTRÔLE DES FLUX MIGRATOIRES

Delphine Nakache,
Faculté de droit, Université McGill

Les enjeux migratoires dans le contexte du partenariat Euromed

- la question migratoire (volet politique et sécurité) est prioritaire pour l'Europe étant donnée la montée de la droite dans plusieurs pays européens et la prise de conscience de la porosité des frontières ;
- du côté des PSEM, il y a une frustration grandissante : les politiques européennes sont perçues comme un obstacle à l'aboutissement du projet Euromed.
- les objectifs de la politique sur la migration sont : renforcer la coopération pour mieux maîtriser les flux migratoires, faciliter l'intégration des migrants et lutter contre l'immigration illégale.
- la *Résolution sur l'immigration* adoptée en juin 2002 reconnaît la responsabilité partagée de l'UE et des PSEM dans les questions migratoires.
- les politiques adoptées envers les PSEM qui sont candidats à l'élargissement de l'UE sont plus pratiques que celles adoptées envers le reste des PSEM.

Estibalitz Jimenez,
Faculté de droit de l'Université de Montréal,
Coordonnatrice du secteur de droit
international

L'ampleur des flux migratoires dans les relations entre les États américains du sud et du nord

- les disparités économiques, politiques et sociales sont autant de barrières à l'ouverture des frontières malgré la demande de travailleurs dans les pays du Nord.
- les répercussions négatives de l'immigration, contrairement à ce qu'affirment les discours xénophobes, ne sont assumées que par les migrants.
- la fuite des cerveaux est un problème de taille du côté des PMA (et nuit au développement de ces pays).
- cependant, les transferts des capitaux des ressortissants vers leur pays d'origine stimulent les économies de ces pays. Cette donnée vient expliquer en partie le manque de collaboration des PMA dans la lutte contre l'immigration illégale.
- certains PALC ont harmonisé leurs politiques en matière d'immigration, mais la situation de ces pays n'est pas comparable à celle de l'UE (disparités économiques, politiques et sociales, institutions, motivation des ressortissants à fuir leur pays, etc.)

Atelier ZLÉA-Euromed
Résumés des communications

Libre-échange, commerce et développement des capacités

Libre-échange et extrême asymétrie dans les Amériques : un premier bilan

Geneviève Lessard,
GRIC

Le concept d'économie de petite taille est né dans les Caraïbes, lorsque certains pays ont voulu intégrer des mesures institutionnelles normatives et juridiques destinées à mettre à niveau les différences de taille économique des pays impliqués dans les négociations. En raison d'une importance polémique à ce sujet, il n'existe à l'heure actuelle aucune définition unique du concept d'ÉPT. On compte en général entre 23 à 26 ÉPT dans les Amériques (Amérique centrale, Caraïbes, République Dominicaine et parfois Panama, Paraguay et Uruguay), selon les caractéristiques retenues pour en juger.

Parmi ces caractéristiques communes aux ÉPT :

- 1) insuffisance du marché ;
- 2) concentration productive : une production qui se concentre souvent sur une seule marchandise, ce qui augmente leur vulnérabilité par rapport au marché et la compétitivité entre les diverses ÉPT lorsqu'elles produisent la même marchandise
- 3) Importance des tarifs à l'importation dans le total des revenus ;
- 4) configuration de leur économie interne (les petites entreprises ont une plus grande importance économique qu'ailleurs) ;
- 5) carences institutionnelles ;
- 6) vulnérabilité géographique (États insulaires pour la plupart, vulnérabilité aux catastrophes météorologiques, situation géographique propice au narcotrafic et au blanchiment d'argent, etc.).

Le Comité tripartite a reconnu la vulnérabilité particulière des économies de petite taille. Malgré cela, les avancées restent plutôt minces en vue d'adopter un agenda commun parce que les ÉPT sont divisées et en compétition les unes avec les autres.

Un groupe de travail sur les ÉPTa d'ailleurs été créé lors des discussions préparatoires de la ZLÉA. Ce groupe n'est toutefois pas un comité de négociation ; il n'a obtenu qu'un statut consultatif. Il sert de conseiller auprès du Comité des négociations commerciales (CNC) pour faciliter l'intégration des ÉPT. Depuis peu, son mandat original a été remanié et le groupe n'a même plus aujourd'hui la tâche de veiller à la compatibilité des mesures adoptées avec les besoins spécifiques des ÉPT.

Certaines avancées ont été réalisées dans le cadre de l'Association des États des Caraïbes (qui comprend la plupart des ÉPT + le Mexique, la Colombie et le Venezuela) lorsqu'on y a défini les principes et mesures de base d'un traitement spécial et différencié pour les ÉPT (les États-Unis préféreraient quant à eux parler d' « attention spéciale »). Mais il est probable qu'un tel traitement différencié doit être négocié par secteur d'activité économique et au cas par cas.

Les principes et mesures participant du traitement spécial et différencié tel que défini en 2001 par les Chefs d'États de l'Association des États des Caraïbes sont les suivants :

- 1) Le traitement spécial et différencié ne pourra en aucun cas être inférieur à celui déjà prévu selon les normes de l'OMC ;
- 2) Ces mesures devront être appliquées de manière flexible de façon à permettre aux pays de fixer le rythme et la nature du processus d'ajustement dans les différents secteurs et rubriques ;
- 3) La définition du traitement spécial et différencié devra être étudiée dans chaque groupe de négociation ;
- 4) Pour certaines questions il peut s'avérer nécessaire d'accorder un traitement différencié par secteurs de production et sur la base d'une analyse au cas par cas ;
- 5) Une fois le traitement différencié défini, sa durée sera fixée en fonction de l'analyse effectuée au cas par cas ;
- 6) Dans certains groupes de négociation il faudrait peut-être disposer de plusieurs catégories de pays pour appliquer le traitement spécial et différencié ;
- 7) Il est indispensable que la ZLÉA se dote d'un Plan de coopération hémisphérique. Il faudra pour cela répertorier les sources de coopération et s'assurer l'appui du Comité tripartite ;
- 8) Le traitement spécial et différencié devra, entre autres choses, encourager l'amélioration de la compétitivité ;
- 9) Les mesures concernant le traitement spécial et différencié devront être spécifiques et contraignantes et ne pas se limiter à des mesures de « bonne volonté ».²

Reste à voir maintenant ceux qui, de ces principes et mesures, seront retenus dans le cadre des négociations de la ZLÉA. Pour l'instant, la définition d'échéanciers de mise en application différenciée et l'assistance technique restent les deux seules mesures qui fassent l'unanimité. Il faut toutefois noter que dans le cadre de la ZLÉA, l'assistance technique n'est pas accompagnée d'obligations contraignantes.

² www.acs-aec.org/III_summit/French/small_economies_fr.htm

La Tunisie face au libre-échange euromed : commerce et investissement

Faïka Charfi,

Maître de conférence, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Sfax

Si l'on considère sa population et son revenu par habitant, la Tunisie peut être considérée comme une économie de petite taille. La Tunisie a signé en 1995 un accord bilatéral avec l'Union européenne (accord Euromed). Les raisons qui ont poussé la Tunisie à signer un tel accord sont les suivantes :

- 1) la Tunisie associe ouverture et intégration à croissance économique. Ainsi, son taux d'ouverture est passé de 54 % en 1985 à 71 % en 2002 ;
- 2) la Tunisie applique les réformes et les programmes dictés par le FMI (politiques d'ajustement structurel) ;
- 3) après son accession à l'indépendance, la Tunisie a appliqué les politiques d'industrialisation par substitution aux importations qui ont rapidement montré leurs failles dues à l'insuffisance du marché, aux entreprises qui n'étaient pas rentables et à l'épargne qui n'était pas soutenue. La Tunisie s'est lancée à la recherche de nouveaux investisseurs.
- 4) la Tunisie a certaines attentes par rapport à l'ouverture régionale et mondiale. Elle espère que son ouverture permettra la création de nouveaux emplois, lui fournira une croissance économique par le commerce ainsi que de nouveaux investissements.

Le volet commercial des accords euromed concerne les produits industriels (et est accompagné d'un calendrier selon la nature des produits) et les produits agro-alimentaires tandis que l'agriculture et la pêche sont exclus des accords. Il existe toutefois trois protocoles qui visent à préserver les acquis de la Tunisie. Le dossier agricole devait être repris en 2000, mais cela n'a pas eu lieu. Il en est plutôt allée de l'élargissement du calendrier et des quotas (pour l'huile d'olive, notamment).

Les échanges commerciaux (importations et exportations) de la Tunisie vers l'Union européenne (UE) sont caractérisés par leur concentration géographique. La Tunisie arrive au premier rang des pays partenaires méditerranéens (PPM) dans son absence de diversification (concentration dans les secteurs industriel et textile). Puisque le démantèlement tarifaire est de type progressif, les effets sur la balance commerciale ne sont perçus que très tranquillement.

Quant aux IDE, on assiste à un double phénomène de concentration. Le premier concerne les investisseurs. L'UE est le principal fournisseur d'IDE en Tunisie (l'Italie, la Grande-Bretagne et la France sont les principaux investisseurs.) Le quatrième investisseur en importance en Tunisie est les États-Unis. Le deuxième phénomène de concentration concerne le secteur réceptif des investissements, soit le secteur textile. Une diversification s'opère tranquillement pour toucher notamment les secteurs électrique, mécanique et électronique. Les investissements étrangers vont surtout dans des PME. Les entreprises qui naissent des IDE européens créent en moyenne 60 emplois, ce qui est un peu plus élevé que le nombre moyen d'emplois des entreprises tunisiennes, soit 52 emplois par entreprise. Malheureusement, les entreprises nées des investissements européens sont peu capitalistiques et représentent un faible apport en nouvelles technologies.

Haïti : mission impossible ?

Daniel Holly,

Professeur, Faculté de science politique et de droit, UQAM

Daniel Holly a tenté de répondre à deux questions :

- 1) L'adhésion d'un État à un protocole de libre-échange peut-elle n'être qu'un effet de mode ?

Le cas de la République d'Haïti en est un exemple frappant : en effet, Haïti présenta officiellement sa candidature comme membre de la communauté caraïbienne et membre associé du marché commun caraïbéen en mai 1974. Devant les hésitations des pays membres, Haïti retira sa candidature le 8 octobre 1982. Et, ce n'est qu'en 1997 que le pays fut accepté comme État membre de la CARICOM.

Le plus surprenant dans cette histoire c'est qu'aujourd'hui encore, les conditions minimales d'adhésion sont loin d'être satisfaites. Les véritables négociations n'ont pas encore réellement commencé. Aucune mesure particulière n'a vraiment été prise jusqu'à maintenant par les autorités haïtiennes pour tenter de mettre le pays à niveau. En faisant abstraction de la longue et interminable crise politique que connaît Haïti depuis 1986, il eut été possible qu'un train de mesures soit pris entre 1974 et 1982, année du retrait de la candidature d'Haïti. Tout semble s'être passé comme si les démarches entreprises, théoriquement, en vue de l'accession à la CARICOM, n'engageaient pas véritablement les autorités de ce pays.

Il y a lieu de se demander si nous ne sommes pas en face d'un pays caractérisé par l'absence de l'État, État ici pris dans le sens de la sociologie politique. L'histoire récente d'Haïti confirmerait, si on se donnait la peine de faire des recherches plus poussées, cette hypothèse.

- 2) La deuxième question concerne l'hypothèse de rationalité à la base des théories de l'intégration économique. Ces théories postulent qu'un État qui demande son admission à un protocole de libre-échange le fait pour diverses raisons dont, entre autres, l'accélération de son développement économique et l'amélioration de sa posture concurrentielle au plan mondial.

À en juger par le cas haïtien, cette hypothèse ne tient certainement pas. Il resterait à voir, à partir de recherches plus poussées sur le cas étudié ici et sur des situations similaires d'autres économies de petite taille, si ce point de vue serait confirmé. Peut-être que cette situation particulière serait due aux coûts énormes d'adaptation à un projet d'intégration et à l'absence de moyens disponibles dans de tels pays pour mettre en œuvre et se conformer aux dispositions de l'accord. Mais, dans l'étape préliminaire de notre réflexion, il est difficile de réfuter les hypothèses contenues dans les interrogations soulevées dans notre brève présentation.

DISCUSSION :

Christian Deblock a invité les participants à réfléchir :

- 1) à une définition possible des économies de petite taille ;
- 2) au traitement accordé aux ÉPT ;
- 3) au phénomène de l'intégration comme mode ou comme nouvelle voie de développement ainsi qu'aux possibilités réelles de développement ;
- 4) au rôle de l'État dans ce processus.

Henri Regnault a, de son côté, tenu à souligner certaines différences entre les projets Euromed/ZLÉA :

- 1) Le processus de démantèlement américain est un processus réciproque, ce qui n'est pas le cas dans les accords euromed. En effet, depuis les années 1970, l'Europe accorde une préférence régionale aux produits des PPM (pas totale dans le secteur du textile).
- 2) Les accords euromed ne contiennent pas de clauses relatives à l'investissement. Ainsi, le libre-échange n'a pas changé le comportement des investisseurs (l'IDE stagne chez les PPM). Par exemple, le Chili reçoit à lui seul autant d'IDE que l'ensemble des pays nord-africains.

Quant aux conséquences chez les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM), il est encore impossible de mesurer l'impact qu'aura sur l'industrie l'application des accords Euromed puisque ces accords ne sont pas appliqués dans leur totalité actuellement. Il faut cependant s'attendre à de nombreuses pertes d'emplois chez les PSEM.

Faïka Charfi : Bien qu'il s'agisse d'un démantèlement unilatéral, la Tunisie peut y gagner parce qu'il y a aussi démantèlement sur les intrants pour les sociétés tunisiennes, ce qui permet d'augmenter leur compétitivité.

Gabriel Sanchez : Quels sont les impacts possibles de l'élargissement de l'UE sur les accords Euromed ?

Henri Regnault : Bien que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'accepte plus les systèmes régionalisés de préférences, les États-Unis développent encore des régimes préférentiels. Plusieurs points distinguent les PECO des PSEM :

- d'abord, les PECO sont riches en capital humain, ce qui n'est pas le cas des PSEM où les taux d'analphabétisme sont élevés ;
- il existe une importante disparité entre l'aide accordée aux PECO et celle accordée aux PSEM, ce qui provoque une distorsion de concurrence. L'aide moyenne prévue pour les PECO est d'environ 100 euros par habitant par année tandis que du côté des PSEM, elle est d'environ 4 euros par habitant par année.

Geneviève Lessard :

- Comment la ZLÉA met-elle en place des mécanismes d'attrait des investissements ?
- Il y aura de l'aide dans les Amériques aussi, mais il reste à savoir quelle forme celle-ci adoptera (qui la gèrera ? où ira-t-elle ? y aura-t-il des mécanismes contraignants ?)
- Les négociations dans le cadre des accords euromed se déroulent à un niveau bilatéral tandis que celles dans le cadre de la ZLÉA se déroulent au niveau multilatéral, ce qui permet aux ÉPT de jouir d'un poids plus important.
- État et ÉPT : on vise à faciliter la participation des ÉPT au libre-échange sans toutefois prendre en compte les obligations sociales de l'État.

Faïka Charfi : Les négociations se déroulent au niveau bilatéral dans le cadre des accords euromed parce qu'il y avait une volonté d'arriver premier à la signature d'un accord du côté de la Tunisie et du Maroc. C'est d'ailleurs cette compétition entre les deux États qui a poussé la Tunisie à avancer plus rapidement que prévu son démantèlement. Mme Charfi a souligné le manque de régionalisme Sud/Sud chez les PSEM.

Mathieu Arès a souligné la ressemblance des projets ALÉNA, ZLÉA et euromed dans le fait que ces projets sont tous articulés autour d'un noyau central, telle une roue.

Ouverture des marchés agricoles et développement industriel

Un libre-échange agricole Euromed est-il envisageable ?

Henri Regnault,

Professeur à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, Directeur du GRD-CNRS-EMMA)

L'objet de cette intervention est de brosser à grands traits, et donc, inévitablement, sans grandes nuances, les enjeux de la donne commerciale agricole euromed. Si le titre, nécessairement bref, fait allusion à un libre-échange agricole, précisons immédiatement que le terme de « libéralisation en profondeur de la donne commerciale régionale » est plus réaliste et opératoire, dans la mesure où n'existe nulle part dans le monde un libre-échange agricole comparable aux standards du libre-échange industriel. S'il existe bien dans le régionalisme européen un marché agricole unifié, il est aux antipodes d'une logique libérale de marché, puisqu'il est au prix d'une politique agricole commune très complexe...et aujourd'hui en crise. De même si l'ALENA, exemple emblématique de régionalisme Nord-Sud, représente un bel exemple de libéralisation agricole en profondeur, il ne saurait se prétendre (et d'ailleurs ne se prétend pas) un exemple de pur libre-échange, dans la mesure où subsistent des contingents tarifaires, éventuellement liés à des calendriers de périodes d'échanges, en particulier pour les fruits et légumes, reprenant ainsi des mécanismes bien connus de longue date dans le régionalisme euromed.

Euromed est très en retard par rapport à l'ALENA en matière de libéralisation agricole. Ce retard est souvent imputé à un protectionnisme de l'Europe, corrélativement supposé pénaliser les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Cette imputation n'est pas sans fondement ni réalité, mais elle passe à côté de l'essentiel, en l'occurrence l'incapacité des PSEM à gérer une libéralisation en profondeur.

L'Europe et la libéralisation agricole euromed

Le dossier agricole euromed doit naviguer entre deux écueils européens :

- la complexité et la rigidité de la PAC actuelle ne pourrait permettre une libéralisation agricole euromed qu'au prix d'une intégration des PSEM dans ses mécanismes ; or, les difficultés d'intégration agricole des PECO ne militent certainement pas en faveur d'une nouvelle extension. Toutefois, cette PAC est possiblement en train de vivre ses dernières années fastes, sous l'effet conjugué des pressions externes liées aux négociations multilatérales et des querelles internes sur la répartition du financement entre les États, querelles aggravées par le malaise résultant d'une conscience de plus en plus forte des phénomènes rentiers induits par la PAC. Après 2006, le consensus européen pourrait s'arrêter sur une PAC rénovée réduite à des aides directes aux exploitants, strictement plafonnées par unité productive.
- la résistance espagnole à une entrée facilitée des fruits et légumes des PSEM en Europe a été bien réelle au cours des 15 dernières années. On peut toutefois parier sur un assouplissement des positions espagnoles au fur et à mesure de la remontée industrielle de l'Espagne et de son intérêt pour le développement des marchés des PSEM. L'avenir agricole de l'Espagne passe probablement par un renversement dans les flux de facteurs : à une importation de main d'œuvre agricole plus ou moins clandestine (source de beaucoup de problèmes) commence à succéder une exportation de capital, technologie et savoir-faire agricoles espagnols vers le Sud (Maroc)

Les PSEM et la libéralisation agricole euromed

L'incapacité des PSEM à gérer une libéralisation agricole euromed est aujourd'hui fortement sous estimée. Elle est pourtant structurelle, résultant d'une contradiction entre les dimensions ricardienne et rogowskienne³ de la problématique agricole des PSEM, c'est à dire entre les nécessités de la compétitivité manufacturière et celles d'un maintien des revenus agricoles.

Les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) ont généralement adopté des politiques de prix agricoles garantis à la production élevés, supérieurs aux cours mondiaux. Ces politiques ont été justifiées par les coûts de productions élevés sur les terres marginales ; mais, simultanément, ils déterminent des rentes considérables sur les bonnes terres des grandes exploitations des bourgeoisies agraires, compétitives au niveau du prix mondial. La remise en cause de cette politique de prix élevés menacerait les intérêts des bourgeoisies agraires et pourrait aussi conduire à une accélération intenable de l'exode rural et à une instabilité socio-politiques de masses urbaines déstabilisées par cet afflux rural trop rapide ; d'où une menace sur les équilibres socio-politiques, au sommet et à la base. Telle est donc la dimension rogowskienne du problème.

Par ailleurs, les budgets des ménages des PSEM sont encore consacrés entre 40 et 50% à l'achat de biens alimentaires ; les prix de ces biens constituent donc un déterminant essentiel des salaires et par conséquent de la compétitivité manufacturière de ces pays. Des prix élevés des biens alimentaires constituent ainsi un handicap pour une insertion manufacturière internationale des PSEM : telle est la dimension ricardienne du problème.

La contradiction entre les dimensions ricardienne et rogowskienne du problème des prix agricoles dans les PSEM constitue assurément un élément central des choix stratégiques auxquels les PSEM sont confrontés. L'ancienne gestion de cette contradiction était fondée sur un équilibre – qui s'est vite transformé en équilibrisme – entre des prix élevés à la production et des prix faibles à la consommation, par l'intervention de caisses de compensation assurant des transferts budgétaires nationaux et, in fine, faisant payer les rentes agraires à l'ensemble de la collectivité nationale.

Cette ancienne gestion de la contradiction est aujourd'hui en recul et nécessairement condamnée à terme par les diminutions des recettes fiscales d'origine douanière du fait de l'instauration du libre-échange industriel, mais aussi par la nécessité d'autres priorités budgétaires, liées notamment à la modernisation des infrastructures nécessaires à l'amélioration de l'attractivité industrielle.

³ ROGOWSKY R (1989), Why changing exposure to trade should affect political cleavages, in Commerce and coalitions...Princeton U.P., repris in ROGOWSKY R (1995), Comparative Politics and the International Political Economy, Elgar, vol.1, p. 237-54.

Nouvelle gestion de la contradiction, politiques commerciales possibles et contraintes de développement durable

Plusieurs scénarios d'évolution de la donne agricole euromed sont concevables⁴. En dehors du statu quo d'une donne excluant l'agriculture du libre-échange et encadrant très étroitement les flux agricoles, deux scénarios d'évolution sont envisageables, en restant dans le strict cadre des politiques commerciales régionales et multilatérales. Une libéralisation régionale fermée au reste du monde est tout à fait possible si l'on considère les niveaux de consolidation des droits agricoles qui permettraient, théoriquement, d'exclure des exportations vers la zone euromed tout pays extérieur à cette zone ; une telle option reste toutefois peu probable, tant seraient fortes et dommageables les représailles du reste du monde ; elle n'est pas non plus souhaitable car elle ne garantirait pas un approvisionnement des PSEM au meilleur prix mondial, nécessaire à la maximisation de leur compétitivité internationale. Une libéralisation régionale ouverte au monde, donc s'inscrivant dans une démarche articulant régionalisme et multilatéralisme est aussi possible : elle aurait l'avantage d'une meilleure acceptabilité par les partenaires extérieurs à la zone et de constituer la meilleure donne possible en termes de compétitivité internationale à travers les coûts des biens salaires.

Mais, ces deux variantes et tout particulièrement la deuxième posent crûment le problème des revenus agricoles : ces options risqueraient de déboucher sur une course à la préservation des revenus agricoles et/ou menaceraient les équilibres politiques. Les techniques culturales et les variétés cultivées seraient choisies, plus encore qu'aujourd'hui, sur le seul critère du revenu à court terme, et sans prise en considération des problématiques de développement durable. Le seul moyen de concilier compétitivité manufacturière, revenus agricoles et durabilité des options techniques serait d'introduire une nouvelle dimension, hors du cadre d'une donne commerciale agricole, permettant d'introduire de la souplesse dans le système : cette nouvelle dimension ne doit-elle pas être cherchée du côté d'une aide aux revenus des exploitants des PSEM, sur la base de transferts budgétaires euromed, à travers la définition d'une caisse de péréquation agricole euromed dont il faudrait bien entendu débattre de nombreux aspects pratiques : mécanisme régional ou juxtaposition de mécanismes bilatéraux entre l'UE et chaque PSEM en fonction de ses particularités ; mécanisme limité dans le temps, pour assurer une transition et gérer le déclin d'agriculteurs marginaux, déjà souvent pluri-actifs, sans pour autant figer une distribution actuelle qui fait la part trop belle aux rentes, ou bien mécanisme plus pérenne s'inscrivant dans une logique de PAC euromed. En toutes circonstances, une telle orientation constituerait un choix politique lourd, au nord comme au sud de la Méditerranée. Assurer des transferts budgétaires suppose de bâtir des institutions communes, et, plus généralement, l'affirmation d'un « vouloir vivre ensemble ». Celui-ci existe-t-il ? S'il n'est pas concevable, alors il n'y a pas de solution au problème central que constitue la mise en place d'une donne agricole euromed conciliant accroissement de bien-être et développement durable.

⁴ REGNAULT H., Quel avenir pour les relations agricoles euro-méditerranéennes ?, in Relations euro-méditerranéennes et libéralisation agricole, sous la direction de H. REGNAULT et B. ROUX, L'Harmattan 2002, p. 11-32.

Intégration dans la ZLÉA, développement agricole et reconversion industrielle

Gabriel Sanchez,

Professeur de relations internationales, Pontifica Universidad Javeriana, Bogota

M. Sanchez s'est penché sur l'étude des conséquences probables que la ZLÉA aura sur les économies intermédiaires, principalement la Communauté andine qui regroupe 200 millions d'habitants.

1) La structure des exportations andines :

Les pays de la Communauté andine sont des pays relativement industrialisés qui se spécialisent dans la production textile et agricole. Le premier partenaire de la Communauté andine sont les États-Unis. En deuxième position arrive l'Union européenne, au même pied que la Communauté andine, ce qui démontre l'importance du sous-régionalisme de la Communauté. Quant à la production industrielle, 85 % des exportations de la Communauté andine sont destinées à l'Amérique latine. Les principaux récepteurs des exportations agricoles de la Communauté sont les États-Unis, l'Union européenne et l'Asie, en ordre d'importance. Ainsi, si, comme on le prétend, la ZLÉA menace le sous-régionalisme, une question s'impose : que va-t-il arriver au secteur industriel de la Communauté andine ?

2) Les investissements :

La question des investissements pose problème dans la Communauté andine puisque sécurité et investissements sont souvent étroitement liés et que le contexte politique de la Communauté andine ne favorise par l'entrée d'IDE. La Communauté andine a donc besoin de recevoir de l'aide internationale, laquelle ne leur parvient toujours pas.

3) L'agriculture :

Les exportations agricoles de la Communauté andine se dirigent principalement vers les États-Unis et l'Union européenne. Ces relations commerciales préférentielles sont toutefois conditionnées à la lutte contre le trafic de drogues. Or, ces préférences présentent deux problèmes :

a) elles sont attribuées de façon unilatérale et peuvent ainsi être retirées à tout moment. Dans le cas de la Colombie, l'obtention de ces préférences est conditionnelle à la lutte contre la drogue. L'État colombien ne domine pas tout son territoire et se retrouve donc dans l'impossibilité de mener une lutte contre la drogue. C'est ainsi que la Colombie s'est vue contrainte de négocier dans le cadre de la ZLÉA contre son gré.

b) ces préférences sont inutiles parce qu'elles pénètrent mal les marchés américain et européen.

On peut donc dire que la ZLÉA menace le secteur agricole de la Communauté andine de par l'ouverture du secteur agro-alimentaire qu'elle implique et de par l'absence d'une aide financière qui favoriserait réellement le développement. Ce qui distingue les économies de petite

taille des économies intermédiaires, c'est que ces dernières ont un semblant de tissu productif et ne sont pas compétitifs dans le secteur agricole. La ZLÉA engendrera de grandes pertes du côté des pays intermédiaires. Le point positif de ce projet relève d'une comparaison que l'on peut faire avec le cas du Mexique dans l'ALÉNA. En effet, bien que l'ALÉNA ne contienne pas de volet politique, le Mexique s'est vu poussé à démocratiser son territoire. On peut ainsi espérer qu'il en sera de même dans le cas de la Communauté andine.

DISCUSSION :

Christian Deblock a invité les participants à ouvrir le débat en réfléchissant aux thèmes suivants :

- 1) Si le développement industriel risque d'être dissout par le libre-échange, quelle serait alors la voie à suivre ?
- 2) Le désir de « vouloir vivre ensemble » ne semble pas être présent dans la ZLÉA qui semble être davantage un projet à caractère commercial et stratégique. Serait-on en présence de deux modèles d'intégration différents ?
- 3) Quel lien doit-on tracer entre sécurité, démocratie et économie ?

Gabriel Sanchez s'inspire de l'exemple mexicain pour expliquer la relation entre sécurité et flux d'IDE. Selon lui, le marché n'est pas démocratique. Il y a contradiction entre démocratie et sécurité. C'est ainsi que les capitaux recherchent la stabilité et non la démocratie.

Geneviève Lessard a fait mention de l'existence de la Charte démocratique tout en admettant que celle-ci ne fournit que de minces avancées en la matière. M. Sanchez a par ailleurs souligné que l'application de cette charte reste soumise au bon vouloir des États.

Henri Regnault a souligné une différence majeure entre l'ALÉNA et les accords Euromed. Tandis que l'ALÉNA est un vrai contrat juridique, les accords Euromed ne sont qu'une déclaration d'intentions, le seul point réellement engageant étant celui du démantèlement commercial... sous réserve de multiples clauses d'urgence.

Le chapitre social des accords Euromed relève d'un esprit différent de celui de l'ALÉNA. En effet, dans les accords Euromed, on cherche à garantir le respect des travailleurs du Sud lorsqu'ils sont en territoire européen. Une autre différence entre les deux projets tient dans le règlement des différends. Les dispositions relatives à ce point sont inexistantes dans les accords Euromed tandis qu'elles sont bien établies dans le cadre du projet des Amériques. En raison du fort contentieux entre le Nord et le Sud, de l'indépendance assez fraîche des PSEM et de la présence d'un fort sentiment national dans ces mêmes pays, il serait impossible de transposer le mécanisme d'arbitrage américain dans le projet méditerranéen puisque ce mécanisme impliquerait une perte de souveraineté des États.

Selon M. Regnault, le véritable problème repose dans la nécessaire séparation de l'exécutif et du judiciaire.

Christian Deblock a souligné le paradoxe de l'Union européenne qui semble motivée à faire évoluer le droit sur son territoire mais qui adopte le point de vue américain lorsqu'il s'agit des relations extérieures. Il a également insisté sur la nécessité d'établir des règles et relevé la quasi simultanéité des projets. Les États-Unis sont allés de l'avant en 1994 avec Miami. La Déclaration de Barcelone de 1995 peut donc être analysée comme le réveil de l'Europe en réaction à l'initiative américaine.

Le cas de la Turquie est un second paradoxe dans le cas de l'Union européenne. La Turquie a fait une demande d'adhésion à l'Union européenne, mais l'Europe n'est pas intéressée à intégrer la Turquie dans ses frontières.

Finalement, M. Deblock a posé la question suivante : « Quelle est la légitimité et la finalité du projet Euromed ? »

Gabriel Sanchez a souligné l'influence du prochain élargissement de l'Union européenne qui porte celle-ci à se concentrer sur la situation des pays de l'Est. Cette attitude a suscité le mécontentement des PSEM. On pourrait donc avancer, selon lui, que les accords Euromed sont une façon pour l'Europe d'apaiser le mécontentement de ses voisins du Sud. Il a également insisté sur le rôle crucial de l'immigration dans le projet Euromed.

Delphine Nakache a relevé l'importance des liens historiques et passionnés entre les PSEM et l'Europe. Elle a souligné que la question migratoire a été au cœur de la relance des accords de partenariat économique au moment de l'année 2000 et qu'elle se pose dorénavant en des termes nouveaux, l'Union européenne n'ayant pu continuer à appliquer des politiques drastiques de contrôle et de fermeture des frontières car ces dernières étaient perçues par les populations du Sud et de l'Est de la Méditerranée comme une entrave à un véritable projet partenarial euro-méditerranéen.

Henri Regnault a insisté sur l'importance d'étudier le pourquoi du projet Euromed.

Le projet Euromed peut être étudié dans une optique sécuritaire impulsée par le Sud mais aussi dans une optique économique : les PSEM représentaient une cible de choix pour l'UE étant donné le fort contenu en importations européennes de leur croissance.

Daniel Holly s'est posé la question de la consolidation de la triade (Euromed, ZLÉA et Asie) sous fond de concurrence.

Henri Regnault a affirmé que le monde n'est pas isotrope et qu'il existe des relations privilégiées entre certains pays et groupes de pays. Il a également posé la question de la coordination des projets avec les négociations de l'OMC.

Christian Deblock a souligné que la ZLÉA est née des suites d'une recommandation formulée par le National Security Council.

Delphine Nakache a, de son côté, fait remarquer que la Déclaration de Barcelone peut être vue comme un moyen de chercher à palier le vide démocratique dans les PSEM. Les accords Euromed peuvent être un bon moyen de renforcer la démocratie dans les pays méditerranéens.

Gabriel Sanchez a souligné que, dans la ZLÉA, la démocratie est dans le volet sécurité. Il propose donc de travailler sur la sécurité plutôt que sur la démocratie.

Partenariats économiques et contrôle des flux migratoires

Les enjeux migratoires dans le contexte du partenariat Euromed

Delphine Nakache,

Faculté de droit, Université McGill

Les accords Euromed présentent trois volets qui ont chacun évolué au fil des ans. La question migratoire est maintenant incluse dans le volet politique et sécurité. En 2000, on a voulu donner un nouvel élan au processus de Barcelone, la question de la migration, dans ses aspects économique, politique et humain, a été placée au centre de ce nouvel élan.

Pour l'Europe, la question de la migration est prioritaire étant donné la montée de la droite dans plusieurs pays européens et de la prise de conscience reliée à la porosité des frontières.

Du côté des PSEM, il y a une frustration grandissante des populations à l'égard des politiques européennes qui sont perçues comme un obstacle à l'aboutissement du projet Euromed.

Les objectifs de ce nouvel élan quant à la question migratoire sont donc de renforcer la coopération afin de mieux maîtriser les flux migratoires, de faciliter l'intégration des migrants et de lutter contre l'immigration illégale. La proximité géographique des deux groupes de pays ainsi que le fossé économique entre ces pays nécessitent l'adoption de moyens techniques concrets pour appliquer les mesures adoptées (accords de réadmission, établissement de contrôles serrés aux frontières, gestion commune des flux migratoires.)

Dans les accords bilatéraux signés entre l'Union européenne et les PPM, il est fait référence aux problèmes d'immigration (titre 6 des accords, dans le volet coopération sociale). On y retrouve des mesures visant à assurer un traitement non discriminatoire entre les nationaux et les immigrants travaillant sur le territoire de façon légale ainsi que des mesures pour faciliter leur intégration. Un point touche également à l'importance de la formation et de la promotion de l'emploi dans les PSEM afin de lutter contre les flux migratoires. Finalement, on y retrouve aussi des mesures ayant trait à la lutte contre l'immigration clandestine (réduction de la « pression migratoire » par la formation et la promotion de l'emploi dans les zones d'émigration et clauses de « réadmission » et de réinsertion des personnes en situation irrégulière rapatriées).

En 2000, les questions migratoires ont été liées aux questions politiques. L'Union européenne a adopté cette même année à Ferrat une stratégie commune en la matière. De nouveaux points ont été ajoutés relativement à cette question, le respect de la *Convention de Genève* a été reconnu en la matière et on a précisé l'action à adopter.

Le Parlement européen joue un rôle important dans les questions migratoires. Il a adopté à Bari (juin 2002) une *Résolution sur l'immigration* dans laquelle il reconnaît la responsabilité partagée de l'Union européenne et des PSEM. La responsabilité des PSEM consiste surtout à lutter contre la pauvreté ainsi que contre la fuite de leur population. Le problème de la fuite des cerveaux est un nouveau point à l'ordre du jour.

La traite d'êtres humains rapporte 4 millions par année et on estime à 500 000 le nombre d'immigrants illégaux. La surveillance efficace des côtes demeure un obstacle majeur pour freiner ce phénomène.

Si l'on compare les politiques adoptées envers les pays partenaires méditerranéens qui ont soumis une demande d'admission à l'Union européenne (soit Chypre, Malte et la Turquie) et le reste des PSEM, on remarque une certaine différence. Les mesures adoptées vis-à-vis les pays candidats sont beaucoup plus pratiques que celles adoptées avec les autres PPM : augmentation du personnel de surveillance, contrôles bilatéraux et demande d'asile plus poussés. Dans le cas de la Turquie, on a opté pour une harmonisation sur l'acquis de Schengen, pour des accords de réadmission en matière de transit ainsi que pour des échanges d'information par l'entremise du CRFI. L'Union européenne travaille donc sur deux tableaux : freiner l'immigration et protéger les immigrants. Il n'en reste pas moins que pour un accord de type économique, la question migratoire est déjà très poussée au sein d'Euromed, contenant en son sein d'importantes mesures en la matière.

L'ampleur des flux migratoires dans les relations entre les États américains du sud et du nord

Estibalitz Jimenez,

Faculté de droit de l'Université de Montréal, Coordonnatrice du secteur de droit international

La mondialisation économique ne signifie pas immigration internationale et libre circulation des travailleurs. Les disparités économiques, politiques et sociales sont autant de blocages à l'ouverture des frontières malgré la forte demande de travailleurs dans les pays du Nord.

Les discours xénophobes quant à l'immigration soutiennent que celle-ci engendre une baisse des salaires et une diminution des emplois disponibles pour les nationaux. Les répercussions négatives de l'immigration ne sont toutefois assumées que par les immigrants parce qu'ils occupent généralement de mauvais emplois peu rémunérés. On accorde parfois des séjours temporaires à des travailleurs sans leur offrir la résidence permanente en retour. Les diplômes des immigrants ne sont généralement pas reconnus, ce qui défavorise les immigrants. Du côté des pays moins avancés, le problème se traduit par une fuite des cerveaux, ce qui nuit au développement de ces mêmes pays. Il faut par contre souligner l'importance que revêtent les transferts de capitaux des ressortissants vers leur pays d'origine. Ces importantes entrées de capitaux stimulent les économies des pays récepteurs, ce qui explique en partie le manque de collaboration des PMA dans la lutte contre l'immigration illégale.

Certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes (PALC) ont harmonisé leurs politiques en matière d'immigration. Leur situation n'est pas la même que celle de l'Union européenne (où la libre circulation des personnes est autorisée) en raison des fortes disparités économiques, politiques et sociales. De plus, l'Union européenne dispose d'institutions supranationales, ce qui n'est pas le cas des PALC. Une autre différence réside dans la motivation qu'ont les ressortissants des PALC à fuir leur pays, ce qui n'est pas le cas dans l'UE. La langue commune des différents PALC facilite la migration des personnes. Cette situation des PALC explique certaines démarches qu'ont entreprises ce groupe de pays quant à la reconnaissance des diplômes (par des protocoles), l'intensification des échanges étudiants ainsi que l'incitation à l'apprentissage des deux langues parlées sur le territoire des PALC.

La ZLÉA ne comporte pas de volet sur la migration, mais le Canada et les États-Unis ont adopté de sévères politiques en la matière (lesquelles ne sont pas uniformisées). La migration est perçue comme une menace à la sécurité, d'où la fermeture des frontières. Après le 11 septembre, le Canada et les États-Unis ont produit des déclarations concernant l'instauration d'une « frontière intelligente » qui vise à freiner l'immigration clandestine.

DISCUSSION :

Christian Deblock a fait remarquer qu'il existe quatre modèles différents quant au traitement de la question migratoire :

- 1) le modèle européen ;
- 2) le modèle Euromed ;
- 3) le modèle de l'ALÉNA ;
- 4) le modèle des PALC.

Il a rappelé qu'aujourd'hui, l'immigration est perçue comme une nouvelle menace à la sécurité. C'est en particulier vrai pour les États-Unis dans les Amériques, mais cela l'est également pour l'Europe communautaire.

Mathieu Arès a fait constater qu'avant, l'Argentine et le Brésil recevaient des migrants, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Faïka Charfi a souligné que la Tunisie voit l'Union européenne comme « l'Europe forteresse » bien que cette dernière ait un fort besoin de migrants pour maintenir son niveau de population. L'Europe a donc adopté une politique d'immigration sélective.

Henri Regnault a noté qu'il serait intéressant de comparer les origines des capitaux transférés vers les PSEM. Dans le cas de la Tunisie et du Maroc, les capitaux proviennent principalement de l'Europe tandis que dans le cas de l'Égypte, ils proviennent surtout de la région du Golfe.

Les textes des accords Euromed sont bien enrobés, mais l'Union européenne demeure très fermée en matière d'immigration. Celle-ci est en effet souhaitée mais reste très sélective : l'Europe recherche des gens formés, comme dans le domaine de l'informatique.

Une différence majeure entre les États-Unis et l'Europe réside dans le fait que le renouvellement des populations est assuré dans le cas des États-Unis, mais non pas dans le cas de l'Europe.

Geneviève Lessard a souligné que les États-Unis cherchent à améliorer le niveau de vie des populations des ÉPT afin de freiner l'immigration en provenance de ces pays. Les ÉPT peuvent donc tirer avantage de cette situation en utilisant l'arme des pressions migratoires dans les négociations.

Gabriel Sanchez : Au sein de la Communauté andine, il n'y a pas de protocole établissant la reconnaissance des diplômes ni de formation universitaire commune, ce qui cause problème.

Le besoin de main d'œuvre en Europe se vérifie dans les échanges qu'ont l'Espagne et l'Équateur. L'Espagne accueille des travailleurs de l'Équateur pendant la saison des vendanges, mais ces derniers ne reçoivent leur salaire qu'une fois rentrés en Équateur. La mondialisation signifie donc mobilité de tout, sauf des individus.

Mathieu Arès a fait remarquer que l'immigration canadienne est composée principalement de gens en provenance de l'Europe orientale et d'Asie orientale. Le Canada ne reçoit que très peu d'immigrants en provenance de l'Amérique latine. Malgré cela, tant le Mexique que le Canada subissent de fortes pressions de la part des États-Unis afin de freiner l'immigration illégale.

Henri Regnault a conclu l'atelier en réaffirmant que la comparaison des projets ZLÉA et Euromed est réellement un thème à débat. M. Regnault invite les participants de l'atelier à décentraliser la participation au projet de recherche, à faciliter la circulation de l'information ainsi qu'à tenir des rencontres aussi fréquemment que possible.

M. Regnault a annoncé la publication prochaine d'un livre du GRD CNRS EMMA, lequel contiendra une partie (6 chapitres) comparatiste. La publication du livre est prévue pour le mois de mai ou juin.

Annexes

Projet de la ZLÉA

Antigua & Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Équateur, États-Unis, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, St Kitts-Nevis, Ste Lucie, St-Vincent-Grenadine, Suriname, Trinidad & Tobago, Uruguay, Venezuela

LE PROJET

Premier plan d'action (Sommet de Miami)

23 initiatives et plus de 150 mesures regroupées en quatre thèmes :

1. préservation et renforcement de la communauté des démocraties des Amériques ;
2. promotion de la prospérité par l'intégration économique et le libre-échange ;
3. élimination de la pauvreté et de la discrimination dans l'hémisphère ;
4. garantie d'un développement durable et conservation de l'environnement naturel pour les générations futures.

Sommet de Santiago

Un nouveau plan d'action fut adopté.

Modifie quelque peu l'ordre des priorités du projet initial sans toutefois changer la direction fondamentale du projet. Les quatre volets étaient:

1. l'éducation, facteur de progrès économique;
2. la préservation et le renforcement de la démocratie, de la justice et des droits de la personne;
3. l'intégration économique et le libre-échange;
4. l'éradication de la pauvreté et de la discrimination.

Sommet de Québec

Les principaux thèmes de discussion abordés ont été

1. le renforcement de la démocratie;
2. la prospérité économique;
3. la réalisation du potentiel humain.
4. Un nouveau thème a été ajouté : celui de la connectivité.

HISTORIQUE

1982 : Initiative pour le Bassin des Caraïbes. Mise sur pied d'un programme de développement économique s'adressant aux 22 pays des Caraïbes.

1989 : Accord de libre-échange canado-américain (ALE)

1990 : Bush annonce un nouveau projet « l'Initiative pour les Amériques ».

Les grandes lignes de ce projet :

- 1) créer une zone de libre-échange à l'échelle continentale ;
- 2) mise sur pied d'un fonds d'investissement visant à encourager les réformes, à attirer les investissements internationaux et à alléger la dette des pays latino-américains.

1992 : Signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

1993 : le conseil de sécurité des États-Unis (National Security Council) recommande au président Clinton d'autoriser la tenue d'un Sommet des chefs d'État et de gouvernement des Amériques.

1994 : Entrée en vigueur de l'ALÉNA (ajout de deux accords parallèles sur le travail et l'environnement).

Premier sommet des Amériques, à Miami, qui réunit les 34 pays du continent, à l'exception de Cuba.

1998 : Deuxième sommet des Amériques tenu à Santiago

2001 : Sommet de Québec, ébauche d'accord.

2005 : Date prévue pour l'achèvement du processus de négociation.

GRANDS AXES

Volet démocratique:

La participation à la ZLÉA est conditionnelle à l'existence d'un système démocratique dans le pays qui entend participer au projet. Le seul critère relié à cette existence d'un système démocratique est la tenue d'élections dans ledit pays. Les principaux domaines visés sont :

- 1) Renforcement de la démocratie ;
- 2) promotion et protection des droits de l'homme ;
- 3) renforcement de la société civile et de la participation des citoyens ;
- 4) promotion des valeurs culturelles ;
- 5) lutte contre la corruption ;
- 6) lutte contre le trafic des narcotiques et ses activités criminelles ;
- 7) lutte contre le terrorisme national et international ;
- 8) renforcement de la coopération et de la confiance mutuelle.

Volet économique:

- 1) Le libre-échange dans les Amériques ;
- 2) développement et la libéralisation des marchés financiers ;
- 3) infrastructures hémisphériques ;
- 4) coopération dans le domaine de l'énergie ;
- 5) infrastructures dans les domaines des télécommunications et de l'information ;
- 6) coopération dans les domaines de la science et de la technologie ;
- 7) tourisme.

Le point le plus important est le libre-échange dans les Amériques. Les domaines couverts par les négociations sont :

- 1) les produits manufacturiers,
- 2) les services,
- 3) l'agriculture,
- 4) les mécanismes de règlement des différends,
- 5) les politiques de concurrence,
- 6) les règles communes en matière de subvention, de droits de propriété intellectuelle, de politiques d'achat gouvernementales, de barrières tarifaires, de mesures de sauvegarde, de règles d'origine, de droits antidumping et compensatoires, de normes de santé et phytosanitaires.

Volet social:

- 1) l'accès universel à l'éducation ;
- 2) accès équitable aux services de santé essentiels ;
- 3) renforcement du rôle des femmes dans la société ;
- 4) appui des micro et des petites entreprises ;
- 5) mise sur pied de corps de casques blancs pour intervenir en cas d'urgence.

Le volet environnement repose sur trois formules de partenariat :

- 1) un partenariat favorisant une utilisation soutenable de l'énergie ;
- 2) un portant sur la biodiversité ;
- 3) un sur la prévention de la pollution.

ÉLÉMENTS IMPORTANTS DES NEGOCIATIONS

Pilier gouvernemental

Le premier pilier est constitué de représentants gouvernementaux qui établissent les objectifs et principes généraux des Amériques. Il les regroupe en deux instances :

1. chefs d'État et de gouvernement des Amériques : émettre la volonté politique de leur pays ;
2. ministres du commerce : élaborer le plan de travail de la ZLÉA.

Les ministres et sous-ministres responsables tiennent aussi des rencontres sur différents thèmes. Ces rencontres ne font pas partie des négociations officielles.

Pilier administratif

Les sous-ministres du Commerce composent le Comité de négociation commerciale (CNC) qui joue un rôle clef dans le processus. Ce Comité est chargé d'assurer la coordination entre les neuf groupes de négociation et de leur fournir une orientation et constitue aussi l'organe exécutif du processus de négociation.

Ses principales tâches sont :

- a) guider le travail des différentes entités de la ZLÉA
- b) décider de la structure générale de l'accord de la ZLÉA
- c) assurer la transparence du processus de négociation
- d) superviser le travail du Secrétariat administratif, du sous-comité d'administration et du budget
- e) traiter les demandes reçues par le comité tripartite
- f) superviser les mesures de facilitation du commerce adoptées
- g) poursuivre l'analyse du traitement des différences dans les niveaux de développement et les tailles des économies de développement.

Pilier technique

Ce pilier regroupe les négociateurs et autres experts réunis dans les neuf groupes de négociation constitués par les ministres du Commerce lors de leur rencontre au Costa Rica en 1998.

Les groupes de négociation couvrent les domaines suivants :

1. accès aux marchés ;
2. investissements ;
3. services ;
4. marchés publics ;
5. règlement des différends ;
6. agriculture ;
7. droits de propriété intellectuelle ;
8. subventions, droits anti-dumping et compensatoires ;
9. politiques de la concurrence.

De plus

Les organisations régionales fournissent un soutien technique et logistique aux négociations :

- L'Organisation des États américains (OÉA) donne suite aux décisions et aide les gouvernements pour toute question relevant de ses responsabilités.
- L'OÉA, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPALC) et la Banque interaméricaine de développement (BID) forment à eux trois le comité tripartite.

INDICATEURS ECONOMIQUES GENERAUX

	PNB milliards \$ É.-U. 1998	Rang	PNB/h \$ É.-U. 1998	Rang	IDH	Rang	Population 2000	Superficie milliers de km ²
ALENA								
États-Unis	7 903,0	1	29 240	1	0,929	2	275,562 673	9 809
Canada	580,9	3	19 170	2	0,935	1	31 281 092	9 976
Mexique	368,1	4	3 840	12	0,784	13	100 349 766	1 958
MERCOSUR								
Brésil	767,6	2	4 630	10	0,747	19	172 860 370	8 512
Argentine	290,3	5	8 030	5	0,837	5	36 955 182	2 767
Uruguay	20,0	10	6 070	8	0,825	9	3 334 074	177
Paraguay	9,2	16	1 760	25	0,737	21	5 585 828	407
MCAC								
Guatemala	17,8	12	1 640	28	0,619	30	12 639 939	109
El Salvador	11,2	14	1 850	23	0,696	27	6 122 515	21
Costa Rica	9,8	15	2 770	18	0,797	8	3 710 558	51
Honduras	4,6	20	740	32	0,653	28	6 249 598	112
Nicaragua	1,8	24	370	34	0,631	29	4 812 569	130
Communauté Andine								
Colombie	100,7	6	2 470	21	0,764	18	39 685 655	1 139
Venezuela	82,1	7	3 530	14	0,770	16	23 542 649	912
Pérou	60,5	9	2 440	22	0,737	21	27 012 899	1 285
Équateur	18,4	11	1 520	29	0,722	25	12 920 092	284
Bolivie	8,0	18	1 010	30	0,643	29	8 152 620	1 099
CARICOM								
Trinité et Tobago	5,8	19	4 520	11	0,793	9	1 175 523	5
Jamaïque	4,5	21	1 740	26	0,735	22	2 652 689	11
Bahamas	3,5	22	12 400	3	0,844	4	294 982	14
Haïti	3,2	23	410	33	0,440	31	6 867 995	28
Barbade	1,7	25	6 610	6	0,858	3	274 540	0,3
Guyana	0,7	27	780	31	0,709	26	697 286	215
Surinam	0,7	26	1 660	27	0,766	17	431 303	163
Belize	0,6	28	2 660	19	0,777	14	249 183	23
OECS								
Antigua-Barbuda	0,6	30	8 450	4	0,833	6	66 422	0,4
Ste-Lucie	0,6	29	3 660	13	0,728	24	156 260	0,6
Grenade	0,3	31	3 250	15	0,785	10	89 018	0,3
St-Vincent-Grenadine	0,3	32	2 560	20	0,738	20	115 461	0,4
St-Kits-et-Nevis	0,3	33	6 190	7	0,798	8	38 819	0,3
Dominique	0,2	34	3 150	16	0,793	9	71 540	0,7
Autres								
Chili	73,9	8	4 990	9	0,826	7	15 153 797	757
Rép. Dominicaine	14,6	13	1 770	24	0,729	23	8 442 533	49
Panama	8,3	17	2 990	17	0,776	15	2 808 268	76

Source: Banque Mondiale, *World Development Report*, 2000/2001; *CIA World Factbook* 2000; PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2000. Geneviève Lessard et Brigitte Vaillancourt, Groupe de Recherche sur l'Intégration Continentale (GRIC). Note : Rang : en ordre d'importance du plus grand pays au plus petit.

IDH/ONU: Indicateur de développement humain des Nations Unies, données pour 1998.

ALENA: Accord de libre-échange nord américain; CARICOM: Communauté des Caraïbes, MCCA: Marché commun d'Amérique centrale; OECS: Organization of Eastern Caribbean States; MERCOSUR: Marché commun d'Amérique du Sud.

INVESTISSEMENTS

Amérique latine et Caraïbes : entrées nettes d'IDE (en millions de dollars)

	1995	2001
ALADI	28 084	63 705
Brésil	4 859	22 636
Mexique	9 526	24 730
Amérique centrale et Caraïbes	2 001	4 008
Paradis fiscaux	1 270	11 995
Total	31 355	79 708

Source : CEPAL

ALADI : entrées nettes d'IDE (en millions de dollars)

	1995	2001
Argentine	5 610	3 181
Bolivie	393	550
Brésil	4 859	22 636
Chili	2 957	4 602
Colombie	968	2 018
Équateur	470	1 331
Mexique	9 526	24 730
Paraguay	103	152
Pérou	2 056	1 100
Uruguay	157	320
Venezuela	985	3 085
Total	28 084	63 705

Source : CEPAL

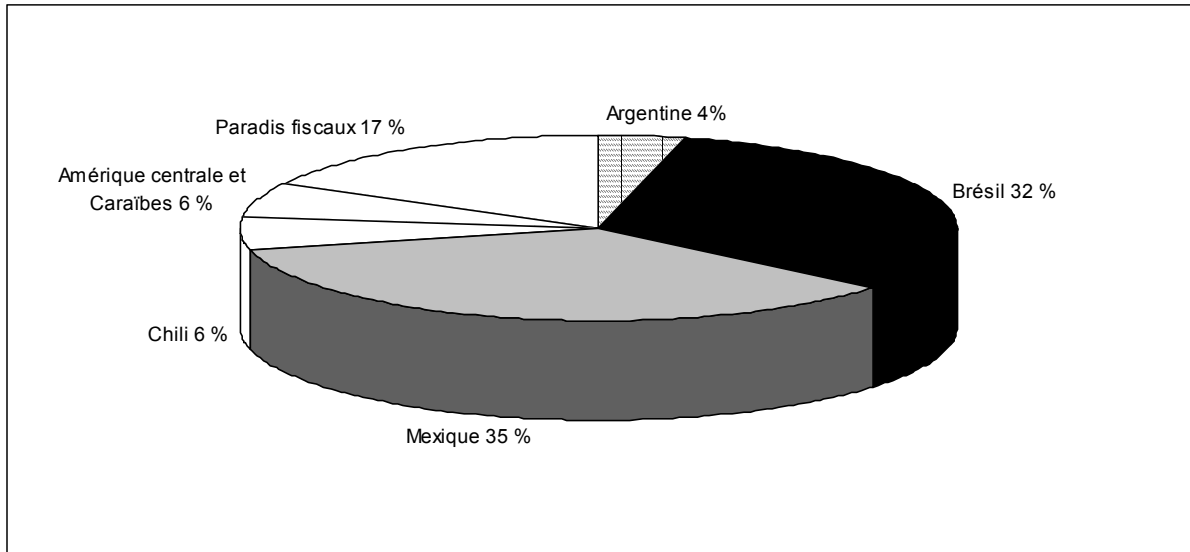
ALÉNA : Mouvements de capitaux étrangers à destination de l'ALÉNA, entre 1994 et 2001, en milliards \$US (moyenne annuelle)

États-Unis	110,2 milliards
Canada	21,4 milliards
Mexique	11,7 milliards

Source : l'ALÉNA après huit ans. Des assises pour la croissance économique

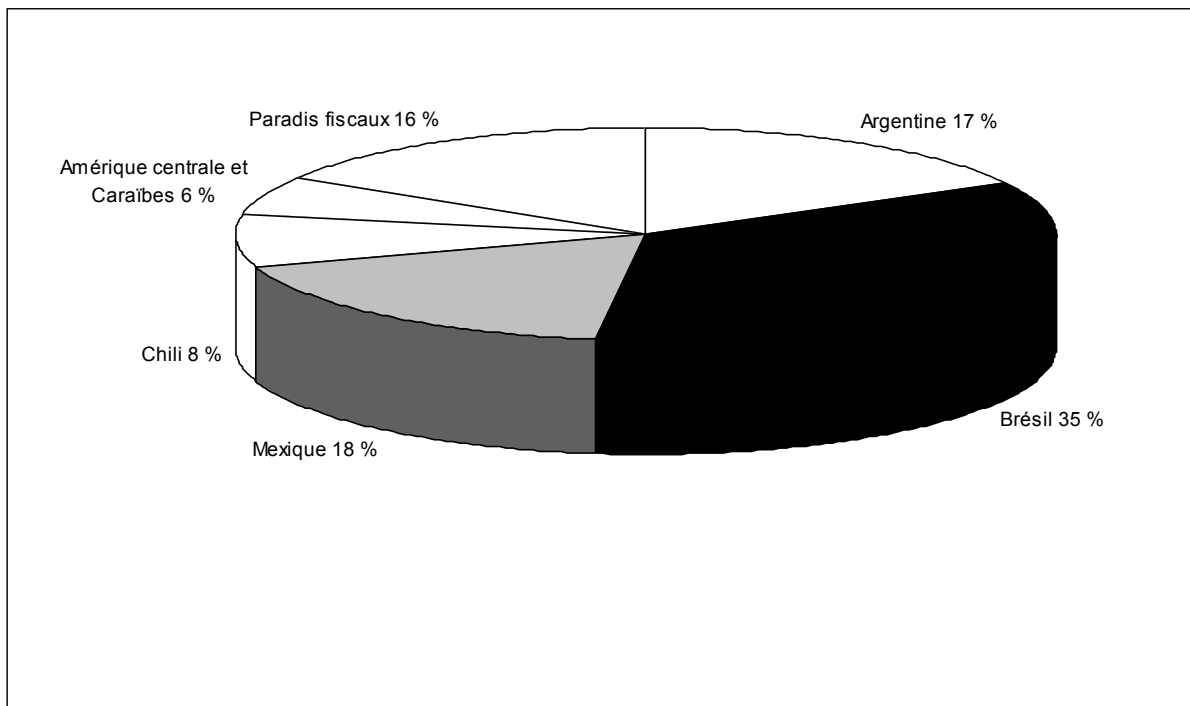
Entre 1994 et 2001, les IDE dans les pays de l'ALÉNA ont totalisé 1,3 billions \$US, soit plus de 28 % du total des placements à l'échelle planétaire.

Répartition des IDE par pays en pourcentage 2001



Source : CEPAL

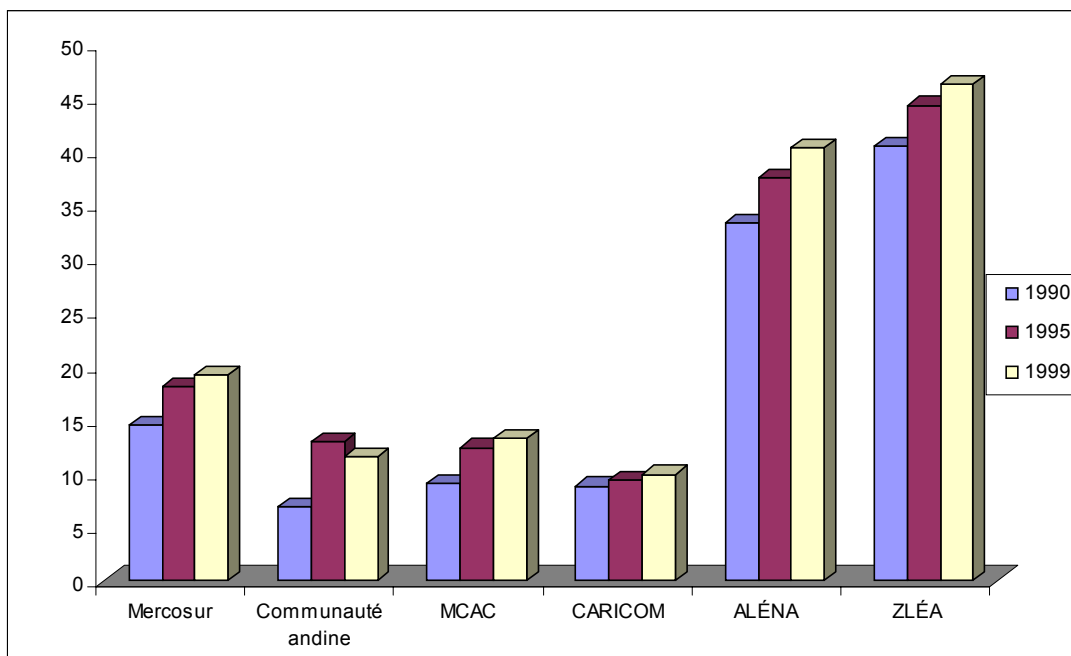
Moyenne 1995-2001



Source : CEPAL

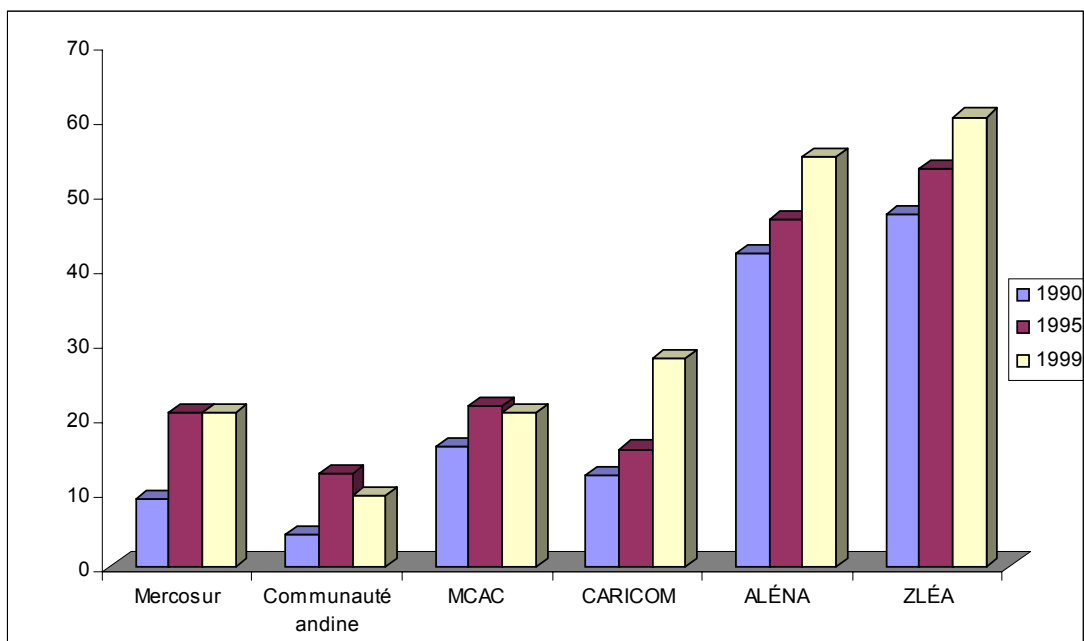
COMMERCE

Importations intra-régionales par région 1990, 1995, 1999, en pourcentage



Source : CEPAL

Exportations intra-régionales par région 1990, 1995, 1999, en pourcentage



Source : CEPAL

Augmentation des exportations intra-zone des partenaires de l'ALÉNA

	exportations en milliards de \$US		hausse en pourcentage	augmentation des exportations totales
	1993	2001		
Canada	117	229	95 %	5 %
Mexique	61,7	139	225 %	93 %
États-Unis	133	265	plus de 100%	44 %

Source : L'ALÉNA après huit ans. Des assises pour la croissance économique.

Accords Euromed

Les Accords Euromed

Pays de l'Union européenne

Belgique, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, Portugal, Grèce, Irlande, Luxembourg, Italie, Pays-Bas, Autriche, Suède, Finlande, Danemark.

Pays Partenaires Méditerranéens (PPM)

- Accords d'association : Tunisie, Maroc, Israël, autorité palestinienne
- Accords de coopération : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Syrie
- Accords d'association de première génération : Chypre, Malte, Turquie.

LES ACCORDS

1972 : Adoption de la Politique méditerranéenne globale (PMG).

Se distingue des accords bilatéraux par sa dimension politique plus « régionale ».

Objectif : garantir le libre accès des produits industriels méditerranéens sur le marché européen (alors constitué de six pays) en concédant aux partenaires méditerranéens le même système généralisé de préférences commerciales qu'aux pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Caractéristiques :

- 1) libre-échange asymétrique : concessions commerciales unilatérales en faveur des pays méditerranéens ;
- 2) une aide au développement (coopération technique et structurelle pour encourager le développement des infrastructures).

Des accords de coopération seront signés en 1978 avec l'Algérie, l'Égypte, le Liban, la Jordanie (1979), le Maroc, la Syrie, Israël et la Tunisie. Ces accords étaient accompagnés de protocoles de coopération technique et financière.

1990 : Adoption de la Politique Méditerranéenne Rénovée

Concentre l'action européenne sur six domaines :

- 1) soutien aux réformes économiques ;
- 2) soutien à l'investissement privé ;
- 3) croissance de l'aide financière bilatérale et communautaire ;
- 4) maintien et amélioration de l'accès des pays méditerranéens au marché communautaire ;
- 5) participation des pays méditerranéens à la démarche communautaire vers le Marché Unique ;
- 6) renforcement du dialogue politique et économique « Euro-Méditerranéen ».

1995 : Convention de Barcelone et Accords de libre-échange entre l'Union européenne et pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM).

La Convention de Barcelone est une déclaration politique et n'a aucune valeur juridique. Elle comporte trois volets distincts :

- **Partenariat politique et de sécurité** (dialogue politique renforcé et régulier, respect des principes essentiels du droit international et objectifs communs en matière de stabilité interne et externe).
- **Partenariat économique et financier** (vise à instaurer : une zone de libre-échange; une coopération et concertation économique; une coopération financière).
- **Partenariat dans les domaines social, culturel et humain** (Rôle des médias dans la connaissance et la compréhension réciproque des cultures; éducation et échanges humains : faciliter les échanges humains par l'amélioration des procédures administratives; promotion de la santé et du bien-être de la population)

PROGRAMME DE TRAVAIL

A) Partenariat politique et de sécurité : définir un espace commun de paix et de stabilité

- dialogue entre les hauts fonctionnaires
- formulation de recommandations au moment opportun
- création d'un réseau de coopération entre les instituts de politique étrangère

B) Partenariat économique et financier : construire une zone de prospérité partagée

1. établissement d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange (l'harmonisation des règles et des procédures dans le domaine douanier, l'harmonisation des normes, l'élimination des entraves techniques injustifiées aux échanges de produits agricoles, la coopération entre les organismes de statistiques, les possibilités de coopération régionale et sous-régionale) ;
2. investissement ;
3. industrie ;
4. agriculture (il est spécifié que les questions liées à l'agriculture relèvent pour l'essentiel des relations bilatérales) ;
5. transports ;
6. énergie ;
7. télécommunications et technologies de l'information ;
8. aménagement du territoire ;
9. tourisme ;
10. environnement ;
11. sciences et technologies ;
12. eau ;
13. pêche.

C) Partenariat dans les domaines culturel, social et humain : développer les ressources humaines favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles

1. développement des ressources humaines
2. municipalités et régions ;
3. dialogue entre cultures et civilisations ;
4. médias ;
5. jeunesse ;
6. échanges entre les sociétés civiles ;
7. développement social ;
8. santé ;
9. migration (inclut aussi **les questions du terrorisme, du trafic de drogue et de la criminalité organisée**)
10. immigration clandestine.

ELEMENTS IMPORTANTS DES NEGOCIATIONS

Négociations bilatérales :

La Commission :

1. négocie au nom des États membres les accords d'association avec les pays partenaires.
2. est responsable de la gestion du Partenariat.
3. prépare et fait le suivi des réunions prévues dans le Plan de travail (qui est en annexe de la Déclaration) ou par le Comité Euromed.

Chaque accord d'association est encadré par un Conseil d'association qui est composé des quinze ministres européens des affaires étrangères et de leur homologue méditerranéen.

1. Le Conseil d'association se réunit une fois par année.
2. Un Comité d'association a également été créé.
3. Il réunit des fonctionnaires des pays concernés afin de faciliter le dialogue bilatéral.

Rencontres multilatérales :

Conférences ministérielles :

- Les conférences des ministres des affaires étrangères :
Les conférences euro-méditerranéennes se tiennent à échéance régulière et déterminent les grandes orientations du projet :
Barcelone (1995), Malte (1997), Palerme (1998, réunion informelle), Stuttgart (1999), Valence (1999), Lisbonne (2000, réunion informelle), Marseille (2000)
- Conférences thématiques :
Elles regroupent les ministres des secteurs concernés. Leur but est de déterminer et de définir le contenu précis du programme et de créer des programmes régionaux.

Le Comité euromed :

Regroupe :

- les représentants d'État,
- les présidents du Conseil, de la Commission et du Parlement
- des représentants de la Commission.

Est la clef de voûte des relations multilatérales.

Assure le suivi de la conférence de Barcelone et du programme de travail établi.

De plus :

- L'UE désire donner davantage de pouvoirs au Comité Euromed pour faire progresser plus rapidement l'activité multilatérale en vue d'en faire une activité uniforme.
- Le libre-échange total des produits industriels est prévu pour 2010 (ou après une période transitoire de 12 ans au plus après la signature de l'accord).
- Des clauses spécifiques sont systématiquement aménagées pour les produits agricoles.

MEDA (mesures d'accompagnement)

Budget : MEDA 2, qui couvre la période 2000-2006, a un budget de 5,35 milliards d'euros auquel s'ajoutent 7,4 milliards d'euros de la BEI (sous forme de prêts)

Conditionnalité de l'aide :

Les fonds distribués dans le cadre du programme MEDA sont conditionnels à l'adoption de programmes indicatifs nationaux, établis pour trois ans, et révisable chaque année en fonction de la capacité d'absorption des pays et de l'avancement des réformes.

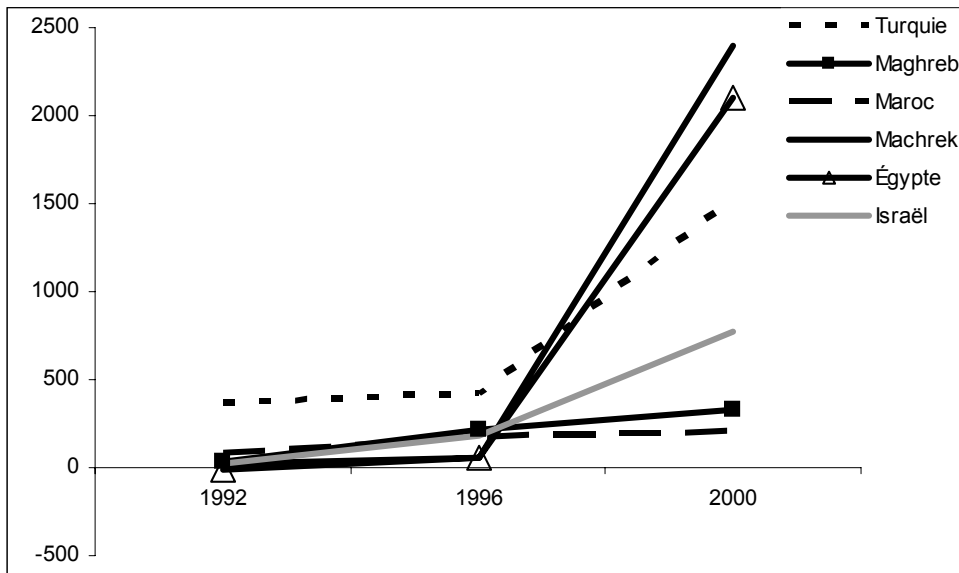
INDICATEURS ECONOMIQUES GENERAUX

	PIB en milliards de \$US	PNB par habitant en \$US	Chômage (2000)	Croissance annuelle PIB	Balance commerciale en milliards \$US	Population en millions	Superficie en km ²
Israël	111,8	17 542	9,3 %	- 0,9 %	- 4,1	6	21 500
Algérie	54,7	1 769,1	34 %	2,8 %	19	32,3	2 381 740
Jordanie	8,8	1703,1	15 % (version officielle, estimé à 25 %)	4,2 %	- 2 4	5,3	91 860
Liban	16,7	4734,1	18 %	2 %	- 5,9	3,7	10 452
Libye	28,6	5030,9	30 %	0,6 %	4,4	5,4	1 759 540
Maroc	33,9	1161,3	23 %	6,5 %	- 4,4	31,2	458 730
Palestine			14,5 %	7 % (1998)	- 1,8 (1997)	2,92 (1998)	5 997
Syrie	19,4	1157,9	20 %	2,8 %	1	17,2	185 180
Tunisie	20	2 061,3	15,6 %	5 %	- 2,3	9,8	163 610
Turquie	148,6	2 283,5	10,6 %	- 7,4 %	- 5,9	67,3	780 580
Égypte	96,3	1490	12 %	3,3 %	- 9,3	70,7	1 001 450
Union européenne	9593,4	25 200	7,4 %	1,5 %	-89,5 milliards €	377	3 338 252

Source : sites de la Banque mondiale, du *World Factbook 2002* et de l'Union européenne.

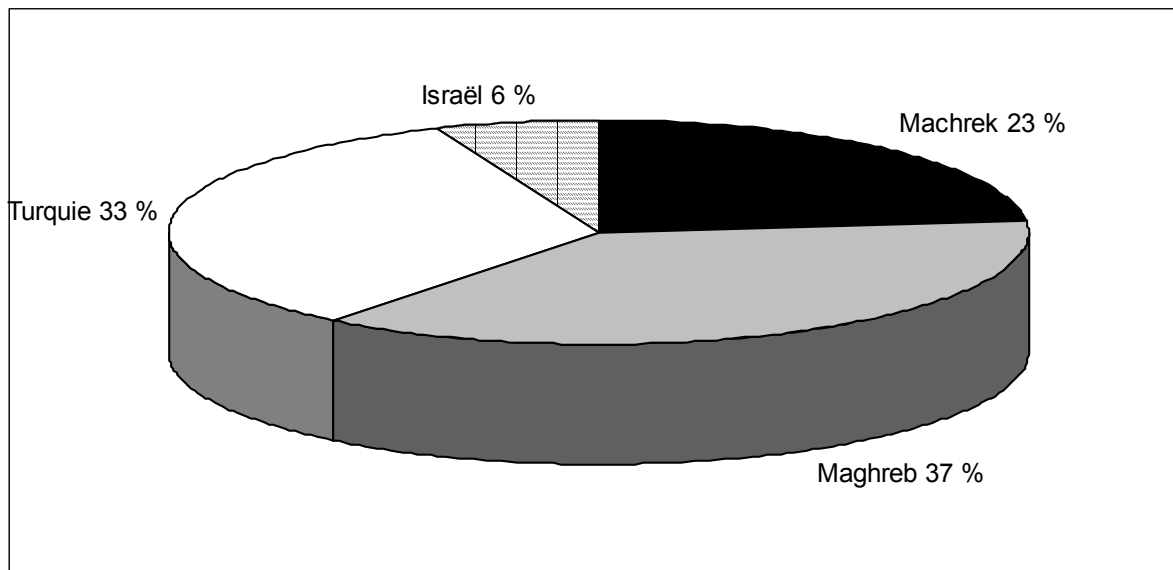
INVESTISSEMENTS

Flux d'IDE avec les PPM 1992-2000



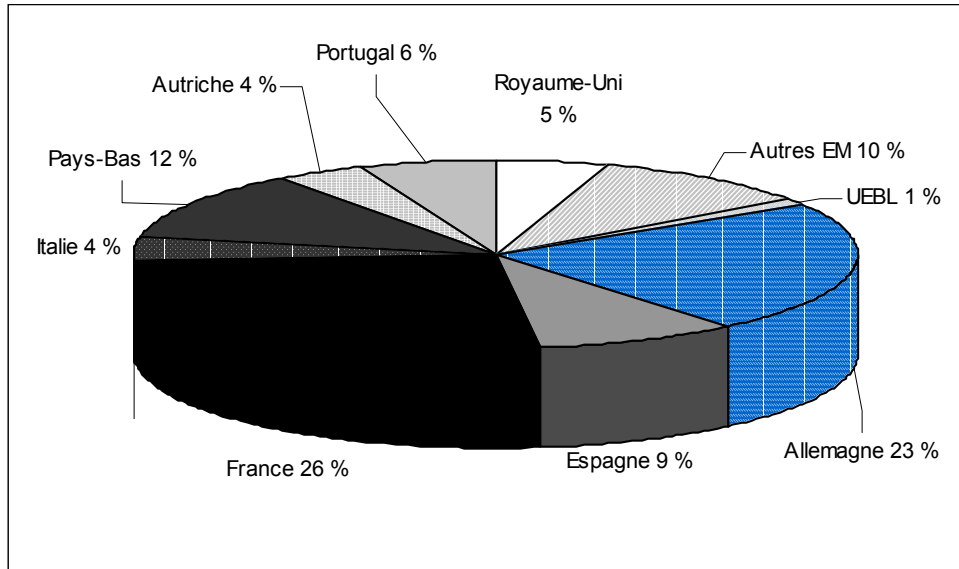
Source : Eurostat. *Statistiques en bref*. Thème 2 – 13 (2002)

Stocks d'IDE dans les PPM fin 1999



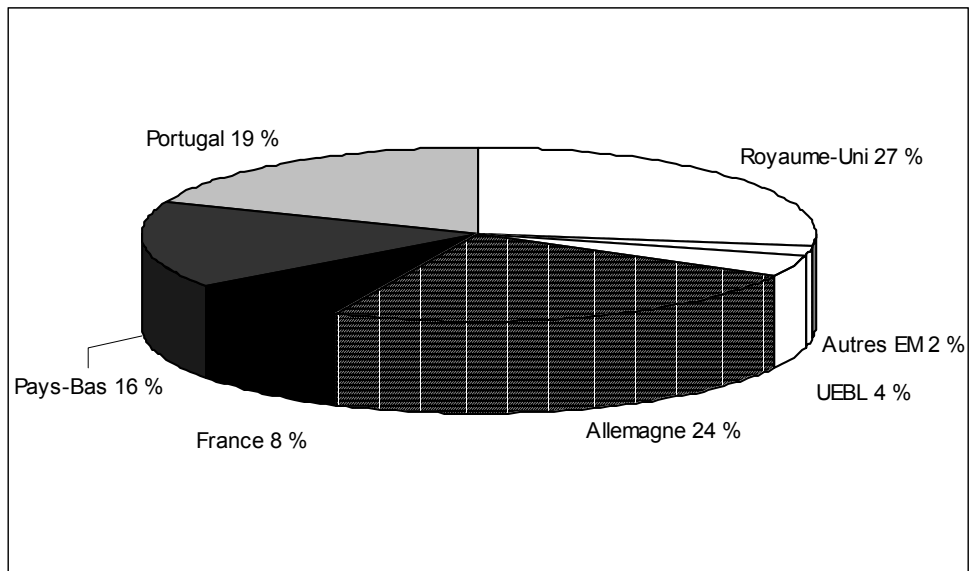
Source : Eurostat. *Statistiques en bref*. Thème 2 – 13 (2002)

Flux d'IDE vers les PPM répartition par État-membre UE 1994-99



Source : Eurostat. *Statistiques en bref*. Thème 6 – 7 (2001)

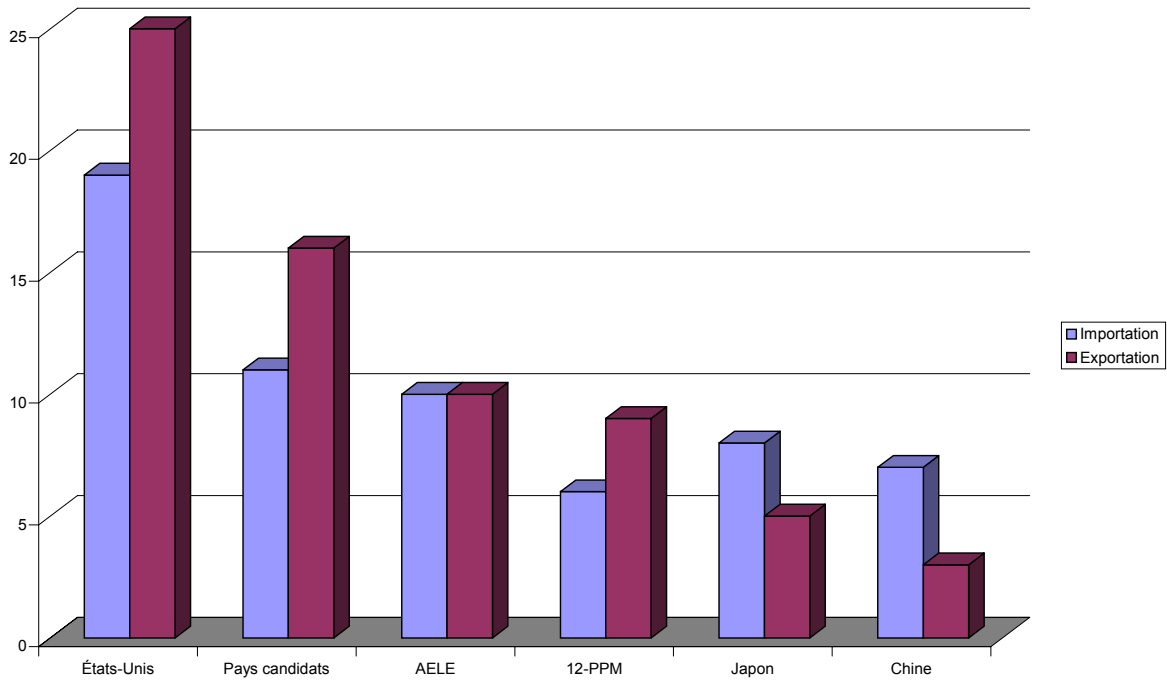
Flux d'IDE vers les PPM répartition par État-membre UE 2000



Source : Eurostat. *Statistiques en bref*. Thème 6 – 7 (2001)

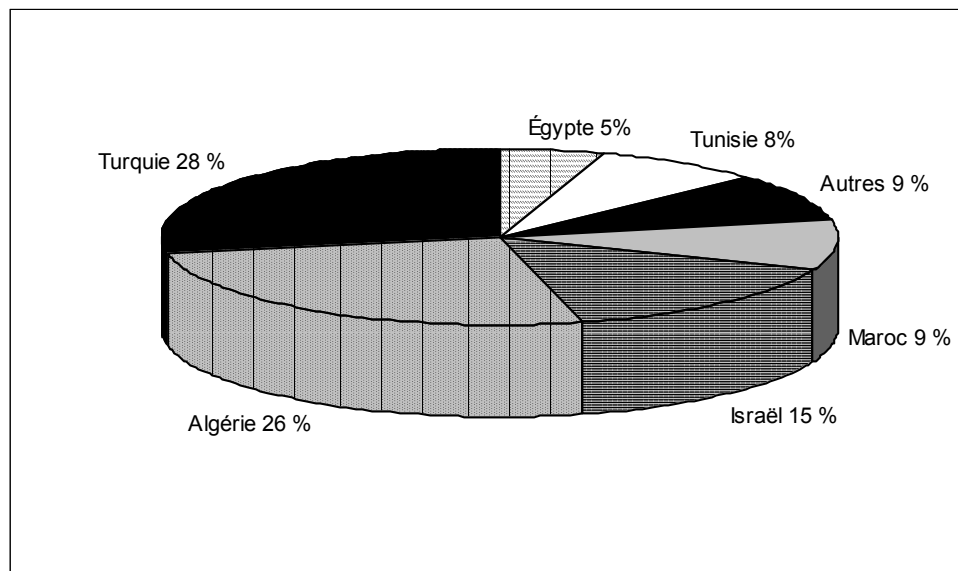
COMMERCE

**Principaux partenaires de l'UE-15 en 2000
(en % des importations et exportations totales de l'UE-15)**



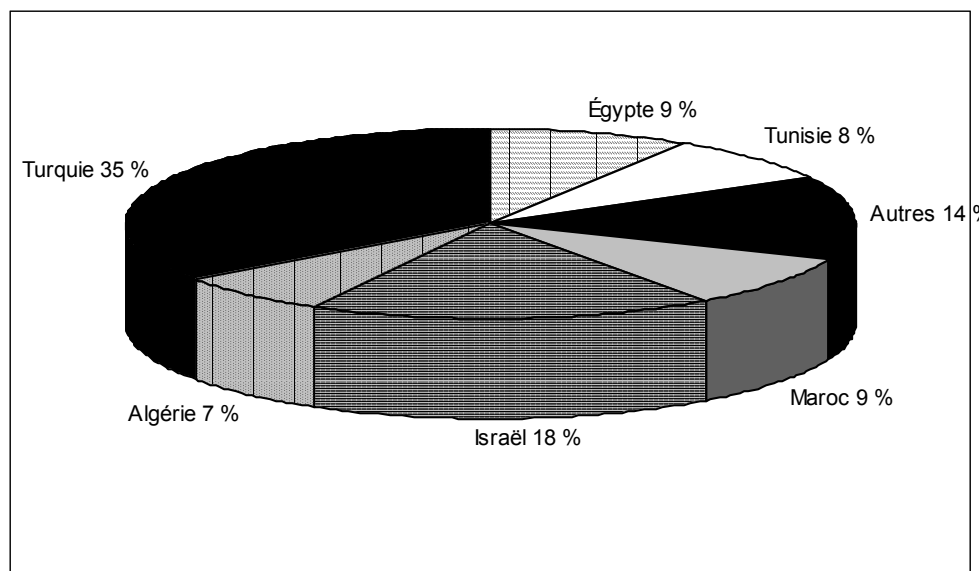
Source : Eurostat. *Statistiques en bref*. Thème 6 – 7 (2001)

**Principaux importateurs PPM des produits et services de l'UE
en pourcentage, année 2000**



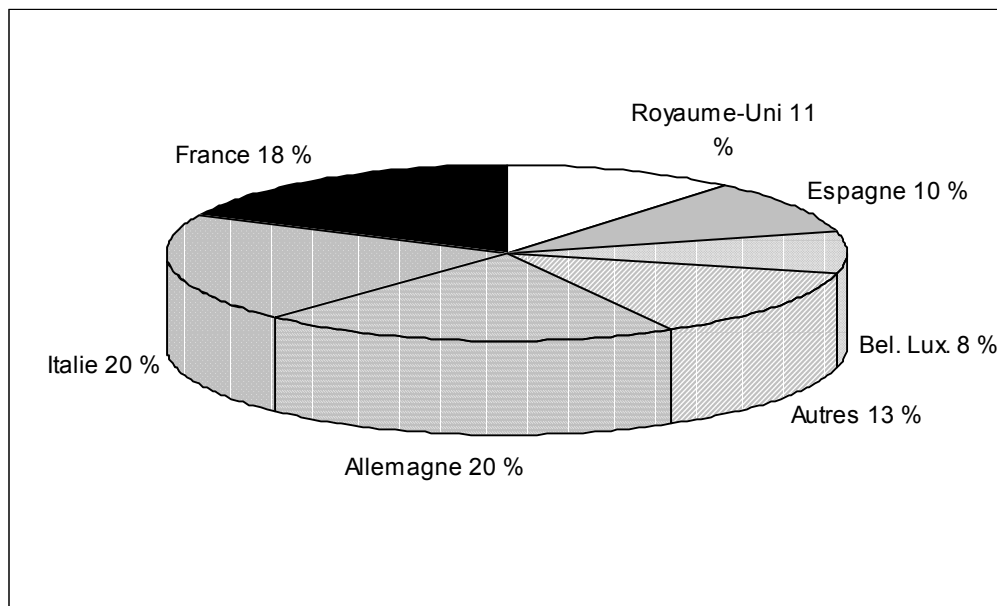
Source : Eurostat. *Statistiques en bref*. Thème 6 – 7 (2001)

**Principaux exportateurs des produits et services de l'UE
en pourcentage, année 2000**



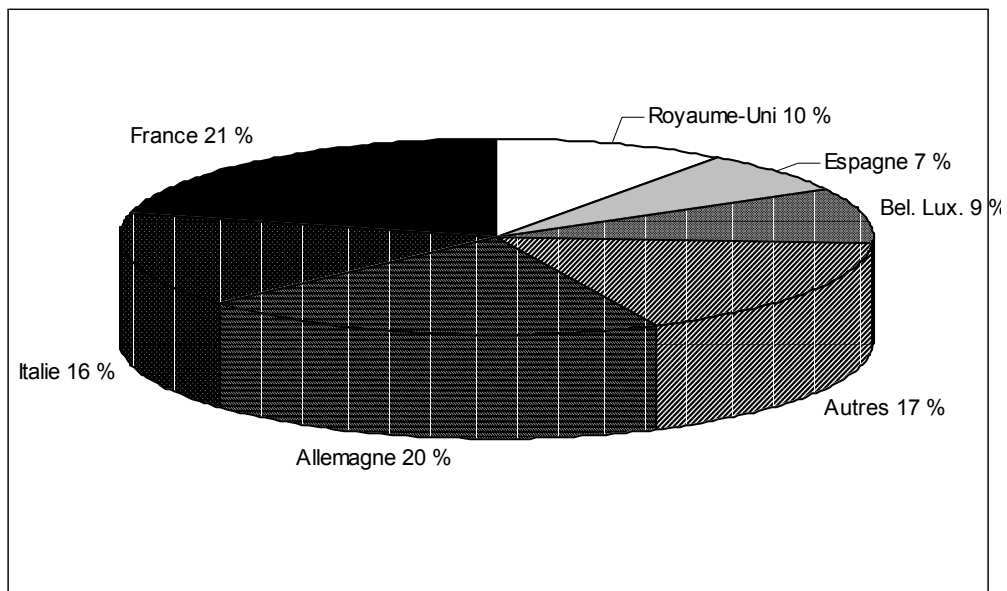
Source : Eurostat. *Statistiques en bref*. Thème 6 – 7 (2001)

**Principaux importateurs européens des produits et services des PPM,
en pourcentage du total, 2000**



Source : Eurostat. *Statistiques en bref*. Thème 6 – 7 (2001)

**Principaux exportateurs européens de produits et services vers les PPM,
en pourcentage du total, 2000**



Source : Eurostat. *Statistiques en bref*. Thème 6 – 7 (2001)